

Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune de AUPS



Livret d'information et de dialogue



Ce livret contient

- Les planches de l'exposition du 7 octobre 2024
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions





Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet de création d'un Écopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune de AUPS, présentés lors de l'exposition d'information et de dialogue du 7 octobre 2024.

Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

Chaque panneau est référencé avec une pastille :

La démarche de dialogue

- 3 Une démarche en 3 phases
- 4 Les engagements
- 5 Le comité de dialogue

Le projet

- 6 Contexte
- 7 Les besoins du territoire 1/2
- 8 Les besoins du territoire 2/2
- 9 Origine des déchets
- 10 Typologie des déchets
- 11 Localisation du site
- 12 Le projet d'Écopôle
- 13 Structuration de l'Écopôle
- 14 Fonctionnement de l'Écopôle
- 15 Zoom sur la déchetterie professionnelle
- 16 Zoom sur le centre de tri
- 17 Zoom sur l'ISDND
- 18 Report de l'Extension de la Carrière de Calcaire du Pilabre Joseph De Bresc

Périmètre du dialogue

- 19 Les éléments du projet non ouverts à la co-construction
- 20 à 28 Les éléments du projet ouverts à la co-construction



Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes : Elu.e Citoyen.ne Voisin.e

Si vous souhaitez rester anonyme tout en suivant votre participation, vous avez la possibilité de créer un code.

Votre code (2 lettre, 3 chiffres) :

Sinon :

Nom :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenirs dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité*

Signature

Pourquoi être identifié?

La concertation est ouverte et transparente.

Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet.

Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

*** UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

Durées de stockage de vos données

Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

Les droits que vous avez sur vos données

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse info@acceptablesavenirs.eu

Transmission de vos données personnelles

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelconque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

Informations de contact

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse info@acceptablesavenirs.eu

Procédures mises en oeuvre en cas de fuite de données

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

1 **Projet de création d'un Ecopôle sur la commune d'AUPS**

The logo for Terra 83, featuring the text "Terra 83" in a bold, green, sans-serif font, enclosed within a light green circular graphic element.

Les motivations du projet

Le projet porté par TERRA 83 vient s'inscrire au coeur d'une plateforme multi-activités existante sur la commune d'Aups (83630) et vient, par la création d'un Centre de Tri et d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) compléter les offres de services en place en formant un Écopôle global aux activités complémentaires.

Les motivations du dialogue



TERRA 83 souhaite obtenir un projet adapté au territoire tout en respectant les contraintes et les invariants techniques, économiques et réglementaires du projet.

Ainsi, TERRA 83 souhaite que le dossier de demande d'autorisation de création de l'Ecopôle d'Aups soit enrichi des attentes du territoire.

3

Une démarche en 3 phases

Le principe est de se servir de la concertation pour faire évoluer le projet en accord avec les expressions du territoire.
TERRA 83 propose une évolution du projet séquencée en 3 phases

Phase 1 : Temps d'information

Vous
êtes ici

● **23 septembre 2024**

Comité de dialogue n°1

- Réunion de mise en place du comité de dialogue
- Présentation de **l'avant-projet**



● **7 octobre 2024**

Exposition d'information et de dialogue n°1

- Présentation publique de **l'avant-projet**

Phase 2 : Temps de discussion

● **8 novembre 2024**

Comité de dialogue n°2

- Présentation du **projet provisoire**

● **18 novembre 2024**

Exposition d'information et de dialogue n°2

- Présentation publique de **projet provisoire**

Phase 3 : Temps de décision

● **5 décembre 2024**

Comité de dialogue n°3

- Présentation du **projet final**

● **16 décembre 2024**

Exposition d'information et de dialogue n°3

- Présentation publique de **projet final**

4 Les engagements

Dans le cadre de cette démarche de dialogue, TERRA 83 s'engage à :



Répondre à toutes les questions

écrites formulées dans le cadre de la concertation



Analyser objectivement toutes les propositions

concernant les éléments ouverts à la co-construction



Restituer exhaustivement

et avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation (DDA) toutes les expressions issues de la concertation



Alimenter son DDA

uniquement à partir des éléments débattus ou présentés comme fixes dès le début du dialogue

Pour participer :



Vous êtes invités à transmettre vos questions, remarques et propositions via le livret d'information et de dialogue mis à votre disposition (dans la salle) ou via ce QR code



5

Le comité de dialogue

TERRA 83 souhaite un dialogue sincère et transparent, elle a donc choisi de s'appuyer sur un comité de dialogue.

Rôle et fonctions

- Interagir avec Terra 83 et son prestataire Acceptables Avenirs pour préparer les différentes étapes du dialogue
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes
- Interagir avec les équipes de Terra 83 pour l'élaboration de l'avant-projet, du projet provisoire et du projet qui sera présenté dans le DDAE à la Préfecture

Composition proposée

- **TERRA 83**
- **Commune d'Aups** : le maire ; 2 adjoints
- **Collectivités** : Villecroze ; Tourtour ; Vérignon ; Sillans-la-Cascade ; Salernes ; Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- **Institutions** : Parc Naturel du Verdon, SDIS, ONF
- **Associations** : Terra Viva lacs et gorges du verdon ; Société de Chasse d'Aups
- **citoyens**
- **Acteurs économiques** : Château de Taurennes ; Pizzorno ; Carrière De Bresc

Fonctionnement

- Terra83/Acceptables Avenirs (AA) assurera le secrétariat du comité de dialogue.
- Terra83/AA informera par courrier électronique les membres du Comité de Dialogue au moins 6 jours avant toute réunion.
- Une réunion du Comité de Dialogue peut être sollicitée par chaque membre qui devra alors en avertir Terra83/AA par courrier électronique au moins 10 jours avant la date souhaitée.

Décisions

- Le comité de dialogue a principalement pour rôle de trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent.
- Les membres du comité sont invités à rechercher dans l'exercice de son rôle des solutions de compromis.
- En cas de désaccord: un vote peut être mis en place

6

Contexte



Le porteur de projet

TERRA 83, une société créée en 2024 est issue de l'association entre deux groupes familiaux français, PAPREC et SARTORIUS avec des compétences complémentaires.

- **SARTORIUS** est un acteur local, spécialisé dans le transport multimodal et le recyclage des déchets du BTP et l'exploitation de carrière et d'installation de stockage de déchets inertes.
- **PAPREC**, leader français du recyclage des déchets, est reconnu pour ses matières premières issues du recyclage. PAPREC gère l'ensemble des filières de recyclage et valorisation des déchets.



Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire du projet de création de l'Écopôle repose sur le code de l'urbanisme (PLU favorable) et sur le Code de l'Environnement, qui régit la procédure d'autorisation environnementale en France. Cette procédure, obligatoire pour tout projet ayant un impact significatif sur l'environnement, suit des étapes strictes avant l'enquête publique.

Le dossier de demande d'autorisations réalisé par des bureaux d'études spécialisés et indépendants doit inclure plusieurs éléments clés :

- Résumé Non Technique (RNT) : Synthèse accessible des enjeux environnementaux et des mesures de protection prévues.
- Documents administratifs : Informations sur le porteur de projet, les aspects fonciers, et les autorisations spécifiques nécessaires.
- Étude d'Impact Environnemental (EIE) : Analyse des effets potentiels sur l'environnement et des mesures pour les gérer.
- Étude de Dangers (EDD) : Évaluation des risques pour la sécurité des personnes et des biens.
- Avis des services concernés : Consultation des autorités et parties prenantes pertinentes.

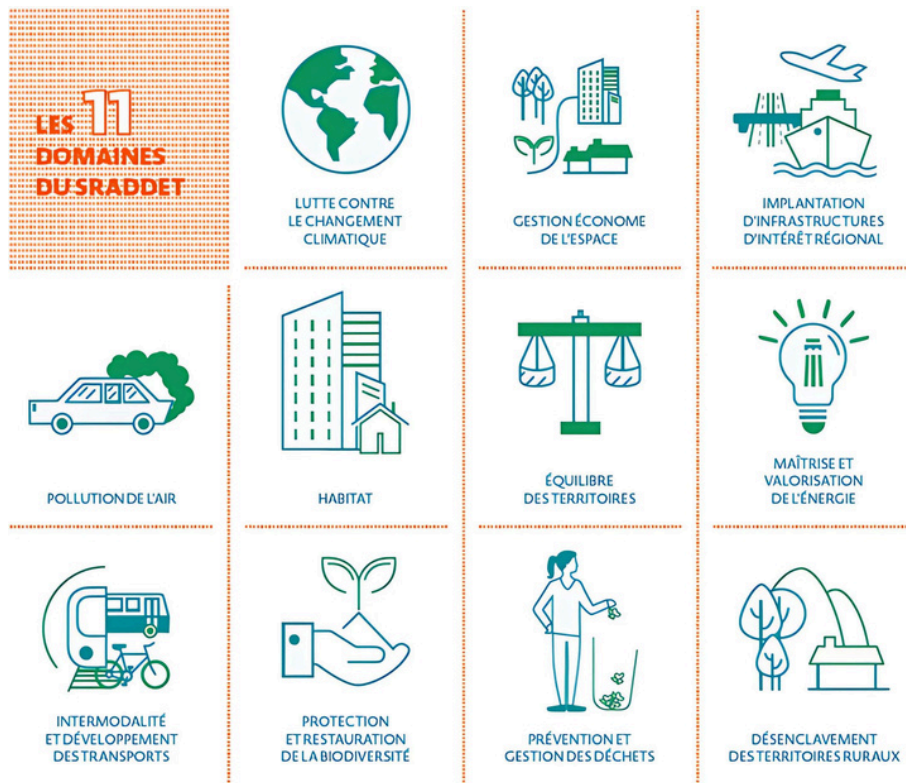
Ces documents sont étudiés par les autorités pour validation avant de démarrer l'enquête publique, qui permet de recueillir les observations du public et des parties prenantes.

TERRA 83 souhaite que le dossier de demande d'autorisation de création de l'Écopôle d'Aups soit enrichi des attentes du territoire.

7 Les besoins du territoire 1/2

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Adopté le 11 juillet 2019, il coordonne la politique régionale d'aménagement de la région SUD. Le document fixe les objectifs, définit une stratégie et édicte les règles dans 11 domaines obligatoires :



Pour limiter la multiplication des documents par secteur, il intègre d'autres plans et schémas afin de garantir une cohérence territoriale.



En matière de gestion des déchets, le SRADDET vise à réduire la production, améliorer le tri et le recyclage, et gérer durablement les déchets non recyclables, en alignement avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

8 Les besoins du territoire 2/2

1

Réduction de 10% la production de déchets ménagers assimilés en 2020

(15% en 2030 avec la Loi AGECE)



Réponse Ecopôle :

Création de la zone de réemploi

2

Valorisation matière de 65% des déchets non dangereux en 2025

- Taux régional en 2021 de 54%
- Nécessité de renforcer le capacités de tri pour valoriser 470 000 T supplémentaires



Réponse Ecopôle :

Création d'un centre de tri de 40 000 T/an

3

Valorisation de 70% des déchets du BTP dès 2020

Développement des outils dédiés avec les professionnels du btp



Réponse Ecopôle :

Création d'une déchetterie professionnelle référencée ECOMINERO (REP PMCB) et **d'une plateforme de recyclage** (grave recyclés et terre fertile)

4

Valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025



Réponse Ecopôle :

Production de 20 000 T/an de combustible solide de récupération

5

Réduction de 50% des quantités de DND en ISDND en 2025 par rapport à 2010

- Objectif dépassé en PACA qui doit exporter ces déchets pour les faire traiter : trop de sites fermés, manque de capacité
- Objectif de création et d'extension pour avoir 15 sites répartis sur la région



Réponse Ecopôle :

Création d'une ISDND assurant un maillage et une solidarité régionale

9

Origine des déchets

Qu'est-ce qu'un bassin de vie ?

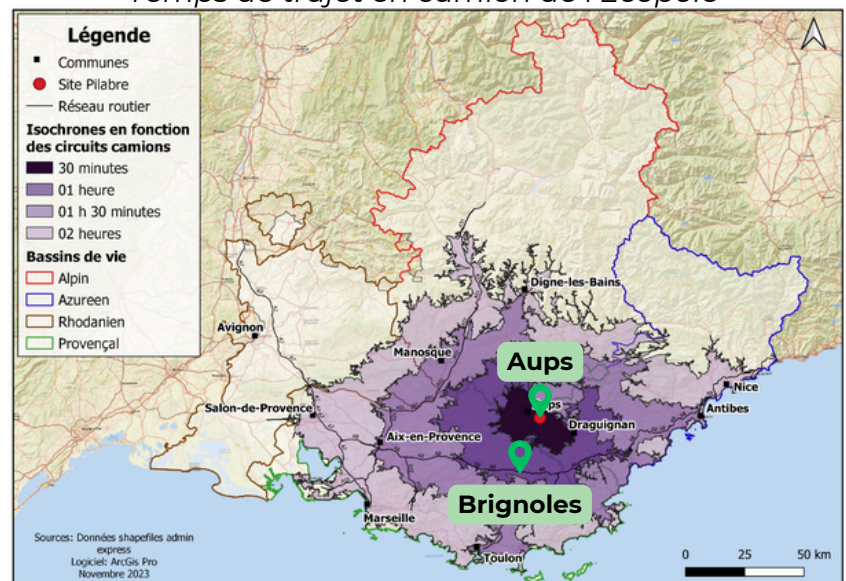
Un bassin de vie, selon le SRADDET, est une zone où les habitants ont accès à des services essentiels de manière cohérente, comme l'éducation, la santé et le commerce, dans un rayon raisonnable de leur domicile.

- AUPS se situe donc au barycentre de ces différents découpages administratifs du territoire régional
- AUPS se situe à 2h de camion de Toulon, Marseille, Aix en Provence, Antibes, Manosque, Dignes les Bains, Salon de Provence

Les 4 bassins de vie de la région PACA



Temps de trajet en camion de l'Ecopôle



Origine géographique des déchets

Déchetterie professionnelle

Déchets des Bassins provençal, alpin et azuréen.

Centre de tri

Déchets des bassins provençal, alpins, et azuréens.

ISDND

Déchets du bassin provençal et du bassin azuréen limitrophe, qui présentent un déficit de capacité (solidarité régionale).

Typologie des déchets

Les déchets autorisés

Déchets d'Activité Economique



Encombrants de déchetterie



Déchets non-dangereux du BTP



Refus de tri (DAE ou bac jaune de collecte sélective)



- Métaux
- Bois de bâtiment
- Plâtres
- Plastiques rigides & PVC
- Menuiseries vitrées (fenêtres, portes vitrées, verrières...)
- Inertes (pierres naturelles, béton, enrobé, carrelage, céramique, tuile...)
- Laine de roche & laine de verre
- Autres déchets (membranes bitumineuses, revêtement de sol hor PVC, PSE, PU...)



Réception en discussion

Amiante liée



Ordures Ménagères Résiduelles



Les déchets interdits

• Déchets dangereux

• Déchets radioactifs

• Déchets liquides

II

Localisation du site

Le site du futur Écopôle prendra place dans la région SUD, dans le département du **Var** (83), sur la **commune d'Aups** (83630).

Le site est, quant à lui, localisé dans la **partie Sud-Est d'Aups** à proximité de sa frontière communale avec Tourtour.

L'accès se fait actuellement par le biais de la Route Départementale (RD) 77, en provenance d'Aups ou de Tourtour, puis par un chemin d'accès existant, desservant la carrière.



Le projet d'Écopôle

L'Écopôle sera constitué

→ De 4 installations principales



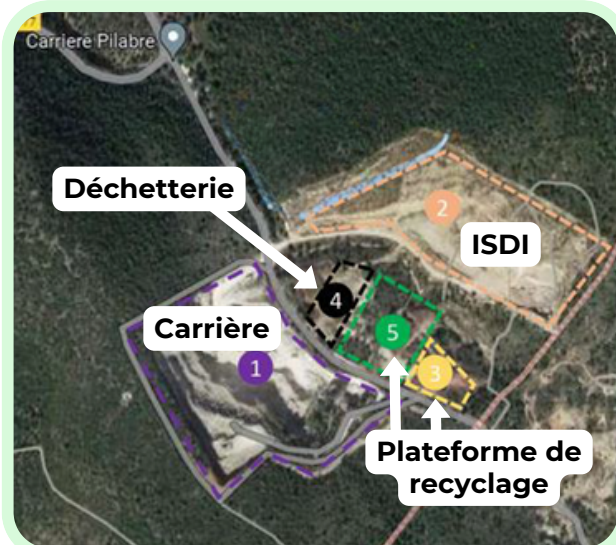
→ D'installations connexes

- **1 Zone de réception des déchets** : Bureaux, Détection de non-radioactivité, Pont-basculé et Vidéosurveillance.
- **1 Système de collecte et de gestion des lixiviats**
- **1 Système de collecte et de valorisation du biogaz**
- **1 Système de collecte et gestion des eaux de ruissellement**
- **Voiries et aménagements** : Création de routes internes et pistes accès, digue d'exploitation pour l'ISDND, plateforme installation connexe.
- **1 système de défense incendie**

Voir détails panneaux 15, 16 et 17

Structuration de l'Ecopôle

Situation actuelle



Sites exploités par Joseph De Bresc

1 CARRIÈRE



2 ISDI



Une ancienne plateforme de compostage transformée en plateforme de recyclage des déchets du BTP :

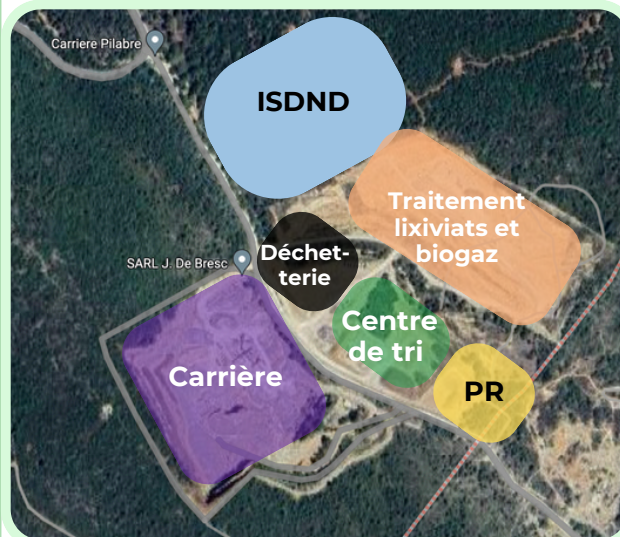
Production de terre fertile 3

Production de grave recyclée 5

4 Une déchetterie professionnelle



Situation prévisionnelle



Site exploité par Joseph De Bresc

CARRIÈRE



Site ECOPOLE exploité par TERRA 83

Une déchetterie professionnelle

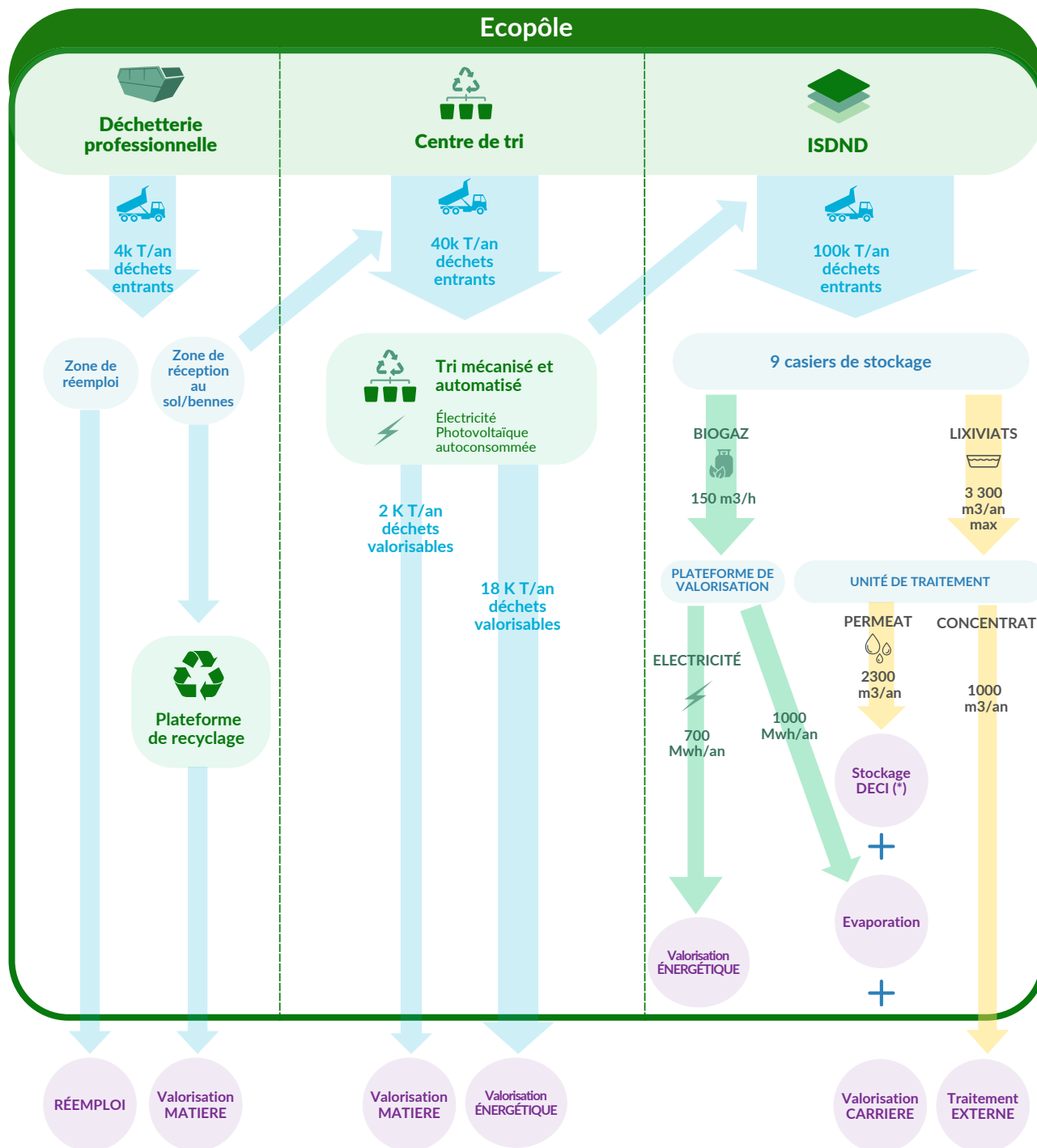
Plateforme de recyclage (PR) des déchets BTP

Centre de tri

ISDND et

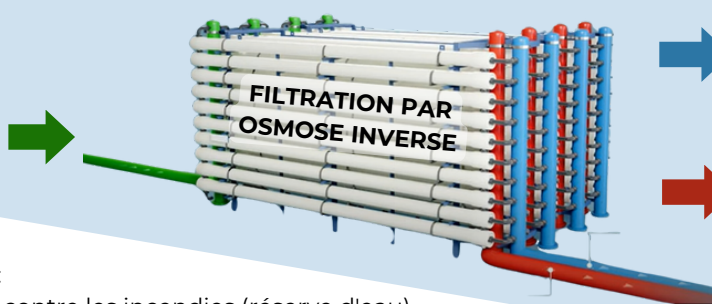
installations connexes

Fonctionnement de l'Ecopôle



COMPRENDRE : LA FILTRATION PAR OSMOSE INVERSE

Lixiviats :
Eau souillée après percolation dans le massif de déchets



Perméat : Eau (issue du lixiviat) purifiée après filtration ultra fine

Concentrat : Eau (issue du lixiviat) concentrée contenant toutes les impuretés filtrées

(*) Stockage DECI :
Défense extérieure contre les incendies (réserve d'eau)

Zoom sur la déchetterie professionnelle et plateforme de recyclage

Qu'est-ce qu'une déchetterie professionnelle ?

Une Déchetterie Professionnelle est une installation dédiée à la collecte et au réemploi des déchets produits par les entreprises et les professionnels. Elle joue un rôle essentiel dans la gestion locale des déchets en facilitant leur tri à la source.

Déchets Réceptionnés : Déchets du BTP (chantiers locaux), Déchets d'artisanat

- Béton, briques, tuiles et céramiques, mélanges de béton, briques et céramiques, mélanges bitumeux, terres et cailloux, ballast
- Bois, Déchets d'Activités Économiques (DAE), Plâtre, Ferraille

Ces déchets seront envoyés vers la plateforme de recyclage de l'Écopôle, le centre de tri ou les filières de traitement et/ou recyclage dûment agréées ou valorisées

Infrastructure :

- 4 quais équipés de bennes de 20 à 30 m³
- Zone de réception au sol et zone de réemploi (permet la reprise des matériaux de seconde vie par les artisans)
- Référencement : ECOMINERO et VALOBAT (REP PMCB)
- Box avec graves recyclés



Valorisation des Déchets sur la plateforme de recyclage :

- BTP Inertes : Recyclés en graves pour travaux publics (0/20 mm et 0/60 mm)
- Terres Inertes : Transformées en terres fertiles® via le procédé TERRAGENESE©®, soutenu par l'ADEME et la Région SUD, réalisé par HOLMA, une filiale du groupe SARTORIUS

Zoom sur le centre de tri

Qu'est-ce qu'un Centre de Tri ?

Un Centre de Tri sépare et traite les déchets en mélange pour optimiser leur recyclage et valorisation, jouant un rôle clé dans la gestion durable des déchets.

Les 7 étapes de tri mécanisé

1. **Contrôle qualité** : Réalisé à la réception
2. **Broyage** : Réduction des déchets à 0-400 mm avec brumisation.
3. **Overband et courant de Foucault** : Séparation des métaux.
4. **Criblage** : Diviser les matériaux en 3 fractions.
5. **Criblage balistique ou aéraulique** : Séparation des matériaux selon leur densité et forme.
6. **Tri-optique** : Séparation par détection optique des différents types de matériaux.
7. **Granulateur CSR** : Transformation des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération.

Capacité : Valorisation jusqu'à 40 000 tonnes de déchets en mélange.

Types de déchets : Encombrants de déchetterie, Déchets des Activités Économiques (DAE), Déchets Non Dangereux du BTP, et Refus de tri.

Technologie : Chaîne mécanisée et automatisée permettant le tri des déchets en mélange.

Refus de tri : Stockage dans l'ISDND, sans besoin de camions supplémentaires.

Valorisation : Les matériaux triés seront principalement valorisés sous forme de CSR (Valorisation énergétique permettant l'économie de ressource primaire fossile).



Infrastructure : Surface de 3200 m² avec une hauteur de 10,5 m sous la toiture

Environnement : panneaux photovoltaïques avec autoconsommation.

Zoom sur l'ISDND

Qu'est-ce qu'une ISDND ?

Une ISDND est une installation dédiée au stockage de déchets non dangereux, comme les déchets ménagers assimilés. Ces sites présentent un coût avantageux tout en garantissant une absence de pollution des sols, des eaux et de l'air.

Capacité : Accueil de maximum 100 000 tonnes de déchets par an sur une durée de 20 ans, dans 9 casiers.

Terrassement : Effectué en 3 phases avec réutilisation sur site : digue et piste, et valorisation carrière.

Voiries internes : Des voiries internes, incluant des plateformes de dépotage ainsi que des couvertures provisoires et définitives, seront aménagées dans le cadre du projet.

Gestion des eaux : Un système de collecte des eaux internes et externes, ainsi que deux bassins de récupération, serviront à la fois de réserve incendie et de stockage tampon avant rejet.

Gestion des lixiviats : Un réseau de collecte des lixiviats inclurait une unité de traitement par osmose inverse et des bassins de stockage (3 500 m³ pour les lixiviats, 300 m³ pour les concentrats).

Valorisation du biogaz : Le biogaz capté sera valorisé par combustion pour produire de la chaleur, avec la possibilité de produire de l'électricité à partir de la septième année.

Réaménagement : Étape finale de fermeture du site avec étanchéification et revégétalisation.

MODÉLISATIONS 3D DE L'ISDND



En exploitation



Après réaménagement

Report de l'Extension de la Carrière de Calcaire du Pilabre - Joseph De Bresc

L'installation de l'ISDND dans le cadre du projet d'Écopôle crée une synergie bénéfique avec la carrière de calcaire du Pilabre, reportant ainsi son extension vers le sud-est.

En effet, l'excavation des matériaux rocheux nécessaire à l'aménagement de l'ISDND fournira à la carrière la matière dont elle a besoin, permettant ainsi de valoriser ces matériaux.

Grâce à cette approche, la carrière n'aura pas besoin de s'étendre immédiatement, bien que cela soit prévu et autorisé dans le PLU. Ce partenariat optimise l'utilisation des ressources locales tout en limitant l'impact environnemental.



Les éléments du projet non ouverts à la co-construction

Certaines dimensions du projet, présentées ci-dessous ne sont pas ouvertes au dialogue.

→ Localisation

Le site du futur Écopôle prendra place dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), dans le département du Var (83), sur la commune d'Aups (83630) au lieu-dit "Eau Blanche".

→ Type d'installations

L'Écopôle prévoit 4 installations principales (1 déchetterie professionnelle, 1 plateforme de recyclage des déchets du BTP, 1 centre de tri et 1 ISDND) ainsi que des installations connexes (1 Système de collecte et de gestion des lixiviats, 1 Système de collecte et de valorisation du biogaz, 1 Système de collecte et gestion des eaux de ruissellement, et des voiries et aménagements)

→ Dimensionnement

- Le centre de tri valorisera jusqu'à 40 000 tonnes de déchets non dangereux par an.
- L'ISDND pourrait accueillir un maximum de 100 000 tonnes de déchets par an, sur une durée de 20 ans.
- Les excédents de matériaux rocheux seront valorisés dans la carrière de calcaire du Pilabre en remplacement du gisement actuel.

Les éléments du projet ouverts à la co-construction

Les contours précis du projet qui fera l'objet de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture seront dessinés sur la base du dialogue avec le territoire.

Certaines dimensions du projet sont ouvertes au dialogue, **tout en respectant les réglementations en vigueur.** Une première liste d'éléments pouvant être ouverts à la co-construction, tout en restant conformes aux normes réglementaires, sont présentés sur les panneaux suivants :

- Panneau 21** → Gestion du trafic
- Panneau 22** → Contrôle des matières entrantes
- Panneau 23** → Préservation de la Ressource en Eau
- Panneau 24** → Paysage, réaménagement et biodiversité
- Panneau 25** → Maîtrise des envols
- Panneau 26** → Gestion odeurs
- Panneau 27** → Accompagner les collectivités pour la réduction des déchets
- Panneau 28** → Actions avec les citoyens



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Gestion du trafic

→ Contexte



Source : Conseil général 83

→ Prévisions

- Itinéraire en cours de réflexion pour éviter la traversée d'Aups
- 33 camions par jour (poids lourds semi-remorques)
- Réduction de la vitesse et des sorties de camion à vide (double-fret)
- Flux principal de camions : D560 et D10

→ Pistes à co-construire

- Réflexion sur l'itinéraire :
 - Quelles routes à éviter ?
 - Saisons à éviter ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



22 Contrôle des matières entrantes

→ Contexte

Le contrôle des matières entrantes dans une ISDND permet de s'assurer que seuls les déchets conformes sont admis, évitant ainsi la contamination de l'environnement et garantissant la conformité réglementaire, la sécurité et la durabilité du site.

→ Premières orientations

- Identification de la typologie avant admission
- Contrôle des documents à l'arrivée et contrôle visuel du dépotage
- Contrôle de non-radioactivité
- Caméra au dépotage avec enregistrement des images

→ Pistes à co-construire

- Organisation de matinées de sensibilisation avec les apporteurs de déchets et associations ?
- Organisation de visite de centre de tri ?
- Trouver d'autres moyens de contrôler la présence de matières non autorisées en zone de stockage ?
- Renforcer les modalités de contrôle
- Reception ordures ménagères et amiante liée



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Préservation de la Ressource en Eau

→ Contexte

La préservation de la ressource en eau dans une ISDND est fondamentale pour éviter la contamination des nappes phréatiques et des rivières. En mettant en place des mesures de protection appropriées, on assure la qualité de l'eau et la durabilité des ressources hydriques locales.

→ Premières orientations

- Absence de nappe phréatique à proximité du site
- Mise en place d'une barrière d'étanchéité passive (1m d'argile)
- Mise en place d'une barrière d'étanchéité active (géomembrane)
- Création d'un système de collecte des eaux internes avec rétention pour utilisation en protection incendie

→ Pistes à co-construire

- Utiliser des filtres à plantes et des zones tampons pour traiter les eaux collectées ?
- Envisager d'autres usages des eaux après traitement ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Paysage, réaménagement et biodiversité

→ Contexte

La gestion du paysage contribue à l'intégration harmonieuse du site dans son environnement, diminue les nuisances visuelles et soutient la biodiversité locale.

→ Premières orientations

Paysage et réaménagement

- Le site est parfaitement isolé d'un point de vue paysager, se situe à plus de 5 kms du centre ville d'Aups et à plus de 600 m de la 1ere habitation.
- Modélisation du profil final avec vue 3D
- Réalisation du projet par un paysagiste
- Réaménagement à l'avancement avec revégétalisation via des espèces locales

Biodiversité

- Protection de l'habitat du lézard ocellé
- Aucun impact sur un site Natura 2000
- Evitement en amont d'une zone d'intérêt faunistique
- Mise en place de mesure de réduction

→ Pistes à co-construire

- Utiliser des plantations et des aménagements verts pour favoriser la biodiversité locale et créer des zones tampons naturelles ?
- Mettre en place des écrans végétaux pour limiter les nuisances visuelles et sonores. Emplacement des écrans végétaux ?
- Quels plantations envisager pour le futur du site ? Quels aménagements d'espaces prévoir pour favoriser l'installation de la faune et de la flore locales ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Maîtrise des envols

→ Contexte

La maîtrise des envols dans une ISDND est essentielle pour éviter que les déchets légers ne s'éparpillent et ne créent des nuisances visuelles ou des problèmes environnementaux. En contrôlant les envols, on protège l'environnement et on maintient l'ordre et la propreté autour de l'installation.

→ Premières orientations

- Casiers de petite surface
- Couverture journalière en fin d'exploitation

→ Pistes à co-construire

- Veille et récupération des déchets en dehors du site ?
- Ronde hebdomadaire à l'extérieur des clotures ? Après épisode venteux ?
- Nettoyage voie accès ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Gestion des odeurs

→ Contexte

La gestion des odeurs dans une ISDND est importante pour minimiser les nuisances pour les riverains et protéger la qualité de l'air. En contrôlant et en traitant les sources potentielles d'odeurs, on assure le confort des communautés locales et on respecte les normes environnementales.

→ Premières orientations

- Limitation des apports de déchets humides à 10 kT/an d'ordures ménagères
- Captage du biogaz avec des drains posés à l'avancement.

→ Pistes à co-construire

- Mise en place d'un système d'alerte en collaboration avec certains riverains ?
- Mise en place d'un jury de nez ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Accompagner les collectivités pour la réduction des déchets

→ Contexte

La gestion des déchets passe notamment par le traitement des déchets, qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination.

Pour être pleinement efficace, le stockage des déchets doit uniquement accueillir des déchets ultimes.

→ Premières orientations

TERRA 83 envisage d'agir en amont de la filière déchets pour optimiser la qualité des flux entrants.

→ Pistes à co-construire

- Accompagner les collectivités pour renforcer le tri amont des déchets: mise en place de formations ?
- Co-organisation d'actions de sensibilisation ?
- Création d'un comité pédagogique ou parcours pédagogique ?
- Visite école ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Actions avec les citoyens

→ Contexte

Impliquer les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire est essentiel pour l'avenir des déchets.

Cette collaboration permet de mieux cerner les enjeux et les besoins d'évolution de la filière, d'identifier des solutions collectives, et de guider les réflexions grâce à la recherche potentiellement développée avec les universités de la région.

→ Premières orientations

- Organiser des actions avec le territoire
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets
- Instaurer une bonne communication avec le territoire

→ Pistes à co-construire

- Ateliers Participatifs / Visites de sites : Organiser des ateliers avec les citoyens et les acteurs locaux pour recueillir leurs avis et suggestions sur le site / les pratiques de gestion des déchets ?
- Groupes de Travail Multidisciplinaires : Créer des groupes de travail réunissant élus, experts et chercheurs pour élaborer des stratégies et solutions conjointes ?
- Projets Pilotes : Imaginer des projets pilotes en collaboration avec les universités et les acteurs économiques pour tester et affiner de nouvelles approches de gestion des déchets ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, en flashant ce QR Code.



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet de création d'un Ecopôle sur la commune de AUPS



Terra 83

Le dialogue continue

Merci pour votre participation



Vous pouvez nous remettre votre livret au plus tard le
7 novembre 2024

par mail à

dialogue@acceptablesavenirs.eu

ou par courrier à

**Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne**



Une version
électronique
modifiable
via ce QR code

